Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260630-56ACHATA1496-DE

²Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 056/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 juin

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Colombe DELFERIERE, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DUVAL
Absents : M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY

Mme Colombe DELFERIERE est nommée secrétaire de séance.

Objet : - Achat bien immobilier « 3 place des dames »
- Erreur matériel annule et remplace la délibération 055/2026, erreur de numéro de parcelle

Monsieur le Maire
- Rappelle que le bien, une ancienne habitation, cadastrée A 1496, située au « 3 place des dames » est inoccupée depuis plus de quarante ans. Cette habitation se trouve aujourd'hui dans un état de délabrement avancé. Elle porte atteinte à l'image du centre et pourrait, à terme, présenter un danger. Son acquisition par la commune permettrait d'envisager la création d'un logement, contribuant ainsi à la revitalisation du centre-bourg
- Donne lecture des deux estimations transmises en mairie.
- Propose d'acquérir ce bien pour un montant de 16 500,00 € net vendeur

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,
- Décident d'acquérir le bien situé cadastré A 1496 et situé au « 3 place des dames » à Monthault pour un montant de 16 500,00 net vendeur
- Sollicitent Maitre Nicolas LEPAGE, Notaire à Louvigné du Désert pour la rédaction de l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le MAIRE

Roger BUFFET

MONTHAULT MAIRIE (ILLE-ET-VILAINE)

Pour Copie Conforme

Le Secrétaire

Colombe DELFERIERE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :